

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 7 Avril 2017

**PRÉSENTS** : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise,

**EXCUSÉS** : COULAIS Jérôme, PROUX Manuel, TETRAULT Maryse

Secrétaire de séance : Simone MAUME

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 13 Avril 2017, le Conseil Municipal a :  
- désigné comme Secrétaire de séance Madame Simone MAUME,

### 1. Approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget Principal qui présente :
  - ✓ un excédent de fonctionnement de 220 336.65 € propre à l'exercice 2016,
  - ✓ un déficit d'investissement de 24 717.71 € propre à l'exercice 2016,
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud qui présente :
  - ✓ un excédent d'investissement de 16 969.09 € propre à l'exercice 2016,

### 2. Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a déclaré à l'unanimité que les comptes de gestion du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement la Croix Rambaud) dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Affectation du résultat 2016

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2016 comme suit :

#### I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	186567.78 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	200 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	3 491.47 €

#### II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	95 313.75 €
-----------	-----------------------------------	-------------

#### 4. Présentation et vote du Budget Primitif 2017 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Principal 2017 de la Commune de la Réorthie qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	794 321.78 €
↓ Section d'Investissement	984 969.00 €

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Principal 2017 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	84 740.25 €
↓ Section d'Investissement	180 053.00 €

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2016 pour le Budget Principal et le Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud,
- Le Conseil Municipal a arrêté à l'unanimité le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à :
  - ↓ 401 707.75 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »

#### 5. Vote des taux d'imposition 2017

*Considérant le choix qui fait suite à la conférence des Maires du 6 Avril 2017 de neutraliser au maximum les incidences fiscales de la fusion pour les contribuables du territoire de la nouvelle Communauté de Communes Sud Vendée Littoral,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire Sud Vendée Littoral du 11 Avril 2017 décidant de voter, à l'unanimité, des taux dérogatoires aux taux de référence notifiés par l'état 1259 2017,*

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition pour 2017 comme suit :
  - ↓ **Taxe d'Habitation** ..... **15,76 %**
  - ↓ **Taxe Foncière (Bâti)** ..... **45,86 %**
  - ↓ **Taxe Foncière (Non bâti)** ..... **14.93 %**

#### 6. Demande de subvention pour le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

- Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité d'apporter une aide au RASED du secteur de Sainte Hermine à hauteur de 1 € par élève scolarisé à l'Ecole Publique des Deux Lays.

#### 7. Exercice du droit de préemption sur une déclaration d'intention d'aliéner

- Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'acquisition, par voie de préemption, de la propriété cadastrée AB 313 au prix de 4 000 € située rue Georges Clemenceau à Féole

**8. Droit d'opposition du transfert des pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

- Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le refus de transférer les pouvoirs de police spéciale suivants :
  - ✓ Voirie

**9. Projet d'aménagement du quartier d'habitation situé au lieu-dit « Le Pâtis de la Charbonnière » - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a donné un avis favorable concernant le lancement du projet de quartier d'habitation situé au lieu-dit "Le Pâtis de la Charbonnière", dont le budget prévisionnel des travaux et honoraires techniques est estimé à la somme de 290 000 € HT,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée comprenant les missions et la rémunération suivante :

**Au stade des études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives de réaliser l'ouvrage :**

Rémunération forfaitaire dans le cadre d'une procédure de lotissement de SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES ( **7 350,00 € HT**).

**Au stade de la réalisation de l'opération :**

Une rémunération hors taxes, proportionnelle au montant de l'opération, comprenant le coût des travaux, des frais divers et des honoraires techniques.

Le montant provisoire de la rémunération est calculé de la manière suivante :

- ✓ Taux de rémunération .....  $t = 4,50 \%$
- ✓ Part de l'enveloppe financière HT affectée aux travaux et honoraires par le maître d'ouvrage : **Co** ..... 290 000,00 € HT
- ✓ Forfait provisoire Hors Taxes de rémunération : ..... **Co x t = 13 050,00 € HT** auquel s'ajoutera la T.V.A au taux en vigueur.

- a décidé l'inscription des dépenses correspondantes sur l'opération n° 59 « Schéma d'aménagement au lieu-dit « le Pâtis de la Charbonnière »,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

**10. Cession d'un délaissé de voirie Rue Abbé Gaillard à la Leue - Fixation du prix de vente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a accepté la cession du délaissé de voirie situé Rue Abbé Gaillard à la Leue jouxtant la propriété de Monsieur et Madame GENAIS,
- a décidé de fixer le prix de vente de ce délaissé de voirie à 4,50 € le m<sup>2</sup>,
- a accepté de confier la rédaction de l'acte à l'Etude de Maître Loevenbruck et Lafouge à Chantonay,
- a décidé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**11. Acquisition d'une signalétique pour le Parcours Clemenceau :**

- **Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement 2017,**
- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a accepté la prise en charge et la mise en place, sur la commune, d'une signalétique patrimoniale sur les pas de « Clemenceau en Vendée » estimée à 13 530 € HT,
- a décidé l'inscription des crédits à l'article 2152 au Budget Primitif 2017,
- a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 et auprès du Conseil Départemental,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**12. SYDEV – Contribution annuelle dans le cadre du programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2017**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public n° 2016.ECL.0949, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 1 000 Euros pour l'année 2017.

**13. Détermination du coût horaire moyen pour les travaux en régie sur l'exercice 2017**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie et arrêté le coût horaire moyen du personnel, pour 2017, à 15 € 99.

**14. Lutte contre les rongeurs aquatiques : indemnisation de la Société de Chasse de la Réorthe**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le versement, sur l'exercice 2017, d'une indemnisation de 4 € par prise à la Société de Chasse de la Commune relative à la capture de ragondins pour l'année 2016.

**15. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, le recrutement d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 20 Avril 2017

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

